

L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal

Michel Parazelli

Volume 25, numéro 2, automne 2000

Itinérance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014451ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014451ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parazelli, M. (2000). L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 40–66. <https://doi.org/10.7202/014451ar>

Résumé de l'article

La formation de familles fictives chez les jeunes de la rue, procurant au groupe de pairs un soutien d'identification qui permet au jeune d'échapper à la famille réelle, renforce ainsi un imaginaire autour du mythe de l'autonomie naturelle. Bien que le groupe puisse procurer un réel sentiment de protection nécessaire à l'adolescence, la projection familialiste opérée inconsciemment par ces jeunes constitue ce que le fondateur de la sociopsychanalyse, Gérard Mendel, appelle une « régression psychofamilialiste ». La société n'est pas une famille et les projections familialistes peuvent verrouiller les rapports sociaux avec des adultes assimilés à l'autorité parentale, potentiellement menaçante pour la « famille de jeunes de la rue ». En 1998, une forme de médiation collective a été expérimentée à Montréal afin de développer l'autonomie sociale des jeunes de la rue par la voie d'un dialogue continu entre ceux-ci, des élus municipaux et des intervenants jeunesse. S'appuyant sur les recherches appliquées de la sociopsychanalyse, ce projet pilote a permis d'atténuer les projections familialistes et d'offrir ainsi aux jeunes de la rue d'autres positions identitaires.



L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal

Michel Parazelli*

La formation de familles fictives chez les jeunes de la rue, procurant au groupe de pairs un soutien d'identification qui permet au jeune d'échapper à la famille réelle, renforce ainsi un imaginaire autour du mythe de l'autonomie naturelle. Bien que le groupe puisse procurer un réel sentiment de protection nécessaire à l'adolescence, la projection familialiste opérée inconsciemment par ces jeunes constitue ce que le fondateur de la psychanalyse, Sigmund Freud, appelle une « régression psychofamilialiste ». La société n'est pas une famille et les projections familialistes peuvent verrouiller les rapports sociaux avec des adultes assimilés à l'autorité parentale, potentiellement menaçante pour la « famille de jeunes de la rue ». En 1998, une forme de médiation collective a été expérimentée à Montréal afin de développer l'autonomie sociale des jeunes de la rue par la voie d'un dialogue continu entre ceux-ci, des élus municipaux et des intervenants jeunesse. S'appuyant sur les recherches appliquées de la psychanalyse, ce projet pilote a permis d'atténuer les projections familialistes et d'offrir ainsi aux jeunes de la rue d'autres positions identitaires.

De plus en plus de jeunes Québécois perçoivent la marge sociale comme un espace où réaliser leur vie, à partir de valeurs identitaires marquées par l'incohérence, le rejet et l'abandon (Parazelli, 2000b). Dans le contexte des transformations sociales actuelles, qui poussent l'individu à ne compter que sur lui-même pour se réaliser et améliorer son sort, la vie de rue devient un « choix contraint » pour certains jeunes, qui souhaitent y trouver un espace où se sentir exister socialement. Dans cette perspective individualiste, la vie de rue peut être interprétée comme une forme de protection sociale ou de survie identitaire, même si la part de risques, de souffrances et d'insécurité est grande (Parazelli,

* Ph.D. études urbaines, Professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal

Chercheur associé au Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Remerciements :

L'auteur remercie le Conseil québécois de la recherche sociale pour son soutien financier.

2000a). Pour plusieurs jeunes fuyant la violence familiale et institutionnelle, l'expérience de la rue prend la forme d'un rituel de passage individuel, comme une épreuve initiatique, tandis que pour d'autres, elle conduirait à l'enfermement, voire à la mort. C'est pourquoi la vie de rue ne devrait pas être considérée comme constructive ou destructive en soi, puisqu'elle devient ce que chacun des jeunes en fait, selon le sens qu'il y investit et les contraintes qu'il rencontre (Taracena, 1995).

Entreprise pour le moins précaire et délicate, le mythe d'une autonomie naturelle à l'abri des adultes constitue pour ces jeunes, le socle de leurs modes de relation aux lieux de socialisation et à l'ensemble de leurs pratiques sociospatiales. Ainsi les jeunes de la rue sont-ils à la recherche d'un ailleurs mythique pour tenter de s'approprier leur existence sociale, qu'ils n'ont pu acquérir dans leur milieu d'origine. Afin de stabiliser leurs efforts paradoxaux d'insertion sociale par la marge, ces jeunes construisent entre pairs une famille fictive concrétisant ce mythe de l'autonomie naturelle où il serait possible de s'organiser seuls dans le milieu de la rue. Cet imaginaire familialiste serait-il au fondement du mode privatif d'appropriation d'espaces publics par plusieurs jeunes qui disent se sentir «chez eux» dans la rue? Si cet imaginaire procure aux jeunes de la rue protection et ressources en brisant l'isolement notamment, il peut aussi, dans une logique paradoxale, contribuer à les enfermer dans ce milieu, alors perçu comme autosuffisant, où s'enracinerait l'histoire de leur nouvelle existence. En effet, des rapports exclusifs de dépendance peuvent se développer au sein de cette «famille de rue», freinant ainsi le développement de l'autonomie sociale de ces jeunes. Et, loin d'améliorer la situation, l'évacuation systématique des jeunes de la rue de leurs lieux d'appartenance — dans le contexte de revitalisation urbaine du centre-ville-est de Montréal surtout depuis 1994 — a contribué à dé-structurer leur potentiel de socialisation (Parazelli 2000b). Les jeunes de la rue, souvent perçus comme des nuisances au développement économique urbain, n'ont pas d'espace démocratique où revendiquer leurs droits urbains. Confinés dans le champ de l'infra-politique, ces jeunes ne peuvent développer une véritable autonomie sociale en accédant au statut de sujet tel que défini par Touraine (1994) et que l'on désigne aussi comme la citoyenneté.

Cet article vise d'abord à situer le phénomène des jeunes de la rue dans le contexte des transformations sociales actuelles. Ensuite, il s'agit de cerner le rôle que joue l'imaginaire familialiste chez ces jeunes ainsi que ses limites au développement de l'autonomie sociale. Enfin, une piste d'intervention collective qui tient compte de cet imaginaire affectant la place sociale des jeunes de la rue, sera présentée. Cette piste

d'intervention a été expérimentée de 1998 à 1999 à Montréal auprès d'une vingtaine de jeunes de la rue, d'élus municipaux et d'intervenants et s'inspire des travaux appliqués de la sociopsychanalyse fondée par Mendel (1992). Dans la foulée des recommandations du rapport d'évaluation (Parazelli, 2000c), la Fondation de la famille McConnell a accepté d'en subventionner le développement pendant les trois prochaines années.)

Individualisme et incertitude de la transmission parentale

Le brouillage des repères normatifs associé à l'individualisation de l'existence non seulement contraint les jeunes et leurs parents à bricoler eux-mêmes des solutions de fortune pour baliser le sens de leur vie, mais il oblige aussi les intervenants à reconnaître ces efforts qui ne s'accordent pas toujours avec les normes institutionnelles. « Nous sommes entrés dans une société de responsabilité de soi : chacun doit impérativement se trouver un projet et agir par lui-même pour ne pas être exclu du lien, quelle que soit la faiblesse des ressources culturelles, économiques ou sociales dont il dispose » (Ehrenberg, 1995, 14-15). Cette mutation socio-culturelle ne va pas sans causer de problèmes pour les jeunes qui, souvent seuls ou entre pairs, ont à trouver leurs propres points de repère sociétaux, qui ne vont plus de soi au niveau collectif (Zoll, 1992). Précisons que si les règles du savoir-vivre en société ne sont plus absolues, elles deviennent néanmoins « flexibles », « plurielles » ou « relatives » et non anomiques au sens de la désorganisation sociale (Orrù, 1998). À ce sujet, Mendel (1992, 163) souligne : « L'effacement des grands repères sociaux et religieux traditionnels amène l'individu contemporain à privilégier le petit territoire humain qui l'entoure, celui qui reste à portée de sa main et où peut encore être mis en œuvre le mouvement d'appropriation de l'acte individuel, en le contrôlant et en percevant immédiatement les effets. » C'est d'ailleurs à partir des repères sociosymboliques associés à l'espace de la rue que certains jeunes tentent de structurer leur représentation de soi en réélabrant les identifications parentales même si elles furent parcellaires et incomplètes. À ce titre, l'analyse des modes d'appropriation de l'espace des jeunes de la rue permet de mettre en lumière ces désirs de s'identifier socialement à ce milieu qu'est la rue à travers des pratiques de socialisation marginalisée (Parazelli, 1997a).

Face à l'autoritarisme d'antan, on pourrait penser que la possibilité actuelle de choisir ses propres repères sociaux favorise l'émancipation, ce qui est effectivement le cas pour plusieurs. Mais l'insécurité ne disparaît pas pour autant, étant donné l'« incertitude profonde du rôle parental et des exigences de la transmission générationnelle » (Théry,

1998, 35) et parce que l'indétermination des points de repère normatifs génère un sentiment de désarroi face à la signification et à la valeur de sa vie. Même si l'attitude courante est d'attribuer la responsabilité des difficultés de socialisation des jeunes à leurs parents, en invoquant l'incompétence parentale notamment, il importe de souligner que le brouillage actuel des repères normatifs fragilise tous les individus et que, parmi eux, certains se débrouillent mieux que d'autres face à ce contexte social en mutation. Il est donc maladroit de qualifier d'« incompétence » parentale ce qui relève d'une crise de transmission et d'autorité, car le rôle de parent est fondé sur l'échange symbolique de la transmission normative d'une génération à l'autre, et non simplement sur un « catalogue » de comportements adéquats ou de performances cognitives. Certains auteurs, tels que Mendel (1994) et Le Breton (1995), font référence à une socialisation incomplète ou aux signes d'une impasse générationnelle résultant de ce brouillage normatif affectant la famille, première instance de socialisation :

Le groupe familial est alors dans une phase de turbulence accrue par le fait que pour la première fois les parents n'ont plus de réponses aux questions anxieuses de leur enfant au seuil de l'âge d'homme. On a évoqué à cet égard la démission des parents, la perte de communication au moment de l'adolescence, sans comprendre la nature de ce contraste entre les références existentielles des parents et celles de la modernité avec lesquelles justement le jeune est confronté. Souvent le renversement des rapports de générations dans une société vouant un culte à la jeunesse, à la vitalité, à la santé, empêche le jeune de s'identifier à des parents plus enclins à s'identifier à lui. Celui-ci devient le modèle à imiter, l'autorité à suivre. Ce brouillage des repères de générations rend plus difficile au jeune l'élaboration de son identité propre. Pour se constituer, il lui manque alors l'opposition à une loi qui lui donne la marge morale du licite et de l'illicite, trace son chemin de repères stables, lui procurant ainsi les limites de sa souveraineté personnelle. Le désarroi des parents tient dans la difficulté de trouver prise sur un monde en perpétuel changement dont ils ne comprennent pas tout à fait les règles du jeu (Le Breton, 1995, 92-93).

Cela dit, même recomposée ou dépréciée, la famille demeure encore l'instance de la transmission normative de la vie en société et c'est à travers elle que nous pouvons observer les conditions empiriques d'émergence du parcours des jeunes de la rue. Dans cette perspective, on peut comprendre pourquoi plusieurs de ces jeunes adoptent la vie de rue telle une épreuve à traverser pour se sentir exister comme sujet et, de façon paradoxale, en continuité et en rupture avec l'héritage parental. En effet, la famille n'est pas en reste pour autant, car pour plusieurs de ces jeunes le processus d'identification aux lieux de socialisation marginalisée est fortement imprégné d'un imaginaire familialiste partagé par les

pairs d'abord, et ensuite avec certains intervenants. Au sein de cette construction psychosociale des familles de rue se loge une problématique de l'intervention ayant pour but le développement de l'autonomie sociale. Par exemple, comment développer l'autonomie sociale des jeunes de la rue lorsque ceux-ci délèguent leur pouvoir aux « grands » à l'image d'une famille réelle ?

Le paradoxe psychosocial de l'imaginaire familialiste

L'imaginaire familialiste des jeunes de la rue existe autant aux États-Unis (Plympton, 1997) et en Amérique latine (Blanc, 1994) qu'en Afrique (Dubé, 1997 ; Ochola, 1997). À ce titre, les jeunes de la rue de Montréal ne sont pas très différents des jeunes de la rue fréquentant Toronto et Ottawa. Mathews (1994, 121) et Caputo et al. (1994b, 18-19) ont remarqué une tendance à reproduire le schéma familial dans les relations d'amitié entre pairs sans nécessairement assurer une stabilité dans ces relations. Caputo et al. (1994b, 18) décrivent les raisons exprimées par les jeunes pour se doter d'une famille fictive :

On trouverait dans la rue un semblant de « famille », identifiée par un nom de rue et dont les membres jouent des rôles précis. Les noms de rue préservent l'anonymat tandis que la présence des « pères » et « mères » de la rue, plus âgés, procure le sentiment de sécurité ordinairement associé au milieu familial. La culture de la rue répond à un grand nombre de besoins insatisfaits de ces jeunes. Ces derniers disent par exemple que, dans la rue, on les écoute, on les comprend, on se soucie vraiment d'eux. Les jeunes de la rue ont souvent des expériences en commun, ce qui leur permet de comprendre facilement leurs problèmes respectifs.

Les résultats de la recherche doctorale de Plympton (1997, 57-58) traitant du rôle joué par la famille fictive auprès de jeunes de la rue américains confirment les propos précédents en identifiant ce que cette construction sociale procure à ces jeunes. Voici un résumé des dimensions que l'auteur a notées :

- le sens des responsabilités qu'ils n'ont pu acquérir dans leur famille d'origine ;
- une solidarité face aux adultes représentant une autorité menaçante ;
- une capacité d'accepter les différences ;
- une place où se sentir « normal » ;
- un cadre social non seulement pour survivre mais aussi pour jouer (se récréer) ;
- une occasion de donner ; un lieu où apprendre et enseigner à d'autres ;

- un cadre permettant de se situer dans un rôle pour ne pas être isolé ;
- l'acquisition d'habiletés de communication et de coopération, des compétences relationnelles ;
- l'apprentissage du respect des règles et des normes internes et externes afin de maintenir les frontières mouvantes du groupe.

Par ailleurs, Plympton analyse la famille de rue comme un mythe. Selon lui, la construction sociosymbolique entourant la famille de rue confère un ordre au chaos¹. Elle donne un sens à l'origine ainsi qu'au parcours de ces jeunes et institue de façon précaire un code de savoir-vivre particulier. Ce mythe familialiste permet aussi d'identifier des héros pouvant sauver les jeunes de la rue et parfois, des croyances religieuses accompagnées de rites initiatiques. Bref, l'auteur (1997, 75) souligne le rôle fondamental que joue l'imaginaire familialiste dans leurs exigences d'autonomie, d'indépendance par l'appropriation d'un mode de vie notamment.

Each youth experiences a circumscribed and young and often solitary legend. The youths then have a sense that they are the creators of their lifestyle, that there is not a classical divinity from the ethereal beyond who has created their world. As solidly and faithfully as other cultures trust their roots and their sense of belonging, street youths feel uprooted and must search for an anchor of grounding function in their own creation. Street family context serves as this touch point and, without such a context, the youths would feel psychologically abandoned and orphaned.

Précisons que chez les jeunes de la rue, cet imaginaire familialiste constitue la forme sociosymbolique la plus récurrente d'un mythe encore plus fondamental : le « mythe de l'autonomie naturelle » (Parazelli, 1997a ; 1998). Il s'agit de la construction imaginaire d'un lieu « pré-historique ou post-historique » (Rassial, 1990, 64) où l'archétype du survivant ou de l'aventurier vient substituer dans une voie de sublimation l'absence de place sociale. Par exemple, cet imaginaire cadre assez bien avec celui de la culture punk où la destruction du monde actuel est un préalable à sa reconstruction anarchique. Cet étayage culturel permet aux jeunes de la rue de donner un sens à ce qu'ils vivent comme une absence de fondements des règles de la vie sociale. Selon Rassial (1990, 64), l'un des caractères séduisants de l'anarchie pour les adolescents est de projeter une « utopie d'une société sans autre loi que « naturelle », naturellement bonne ». L'imaginaire familialiste des jeunes de la rue peut alors être compris comme une tentative de se remettre au monde en choisissant sa filiation par la réédification symbolique du cadre de socialisation primaire. En effet, fuir une famille ou un milieu qui ne répond

pas à ses désirs d'identification ne résout pas pour autant le problème du manque (absence de place sociale). C'est pourquoi, la projection familialiste des rapports sociaux dans le groupe de pairs représenterait un soutien d'identification permettant au jeune d'échapper à la famille réelle (Taracena et Tavera, 1998, 78 ; Blanc, 1994, 41).

Mais, la société n'est pas une famille (Mendel, 1992). Bien que le groupe puisse procurer un réel sentiment de protection nécessaire à l'adolescence, la projection familialiste opérée inconsciemment par ces jeunes constitue ce que Mendel (1992) appelle une « régression psychofamilialiste » qui peut verrouiller les rapports sociaux avec des adultes assimilés à l'autorité parentale, potentiellement menaçante pour la « famille de jeunes de la rue ». Ce phénomène de projection familialiste peut aussi expliquer les modes privatifs d'appropriation de l'espace public par ces jeunes qui disent « se sentir chez eux » dans la rue ; structurant ainsi une pratique quasi domestique de l'espace public. Or, si les jeunes de la rue se perçoivent comme des frères et des sœurs dans un lieu public où ils se sentent chez eux, on peut alors mieux comprendre le sens de leur résistance et de leur ressentiment face aux forces policières qui, à leurs yeux, violent leurs droits fondamentaux de liberté d'expression et d'association. Évidemment, les forces policières, parmi d'autres acteurs, ne perçoivent pas nécessairement cette dynamique psychosociale comme relevant d'une réalité sociale, mais souvent comme des désordres sociaux. Les policiers, comme plusieurs adultes et intervenants concernés par la présence des jeunes de la rue, alimentent aussi à leur tour cette régression familialiste en jouant par exemple, le rôle du père de famille non défaillant que ces jeunes auraient dû avoir (application stricte des réglementations municipales). D'autre part, le rôle de la mère, du frère ou de la sœur protectrice dont ces jeunes auraient tant besoin, peut aussi, du côté des intervenants jeunesse, créer des relations de dépendance, à l'insu des acteurs eux-mêmes. Cette projection familialiste des rapports sociaux peut contribuer à piéger la recherche de solutions sociales si les acteurs impliqués en restent là. Par exemple, en laissant à la force policière la responsabilité de gérer les problèmes ainsi que les solutions, les responsables municipaux risquent alors de remettre en scène, aux yeux de ces jeunes, l'image d'une autorité réduite aux seuls rapports de force et imposant des interdits sans contrepartie compensatoire symboliquement signifiante (Kammerer, 1993, 136). Si cette voie est empruntée, c'est le risque de la désaffiliation par l'enfermement public qui guette ces jeunes, étant donné l'incapacité collective d'assurer pour chacun l'ordre symbolique de la citoyenneté. On découvre alors que la problématique de l'imaginaire familialiste de la vie de rue met en relief les dimensions politiques de la place sociale des jeunes de la rue.

À partir d'une revue de la littérature et d'un inventaire des ressources, le point suivant vise à montrer comment les modes d'intervention existants négligent ces dimensions politiques de l'existence sociale de ces jeunes.

Tour d'horizon des modes d'intervention auprès des jeunes de la rue

Fait déconcertant, les dimensions politiques de la place sociale des jeunes de la rue ne sont pas considérées dans les recherches nord-américaines traitant des modes d'intervention auprès d'eux. Les revues de littérature de Fortier et Roy (1996) et de Fournier et Mercier (1996) en ce qui a trait aux services et aux modes d'intervention auprès des jeunes de la rue en Amérique du Nord, ainsi que les travaux de Caputo et al. (1998 ; 1994a ; 1994b) dans certaines provinces canadiennes, font état d'un certain nombre de stratégies généralement adoptées :

- des interventions visant une meilleure accessibilité aux services, l'outreach (travail de rue, approche par les pairs, unités mobiles) ;
- un suivi continu et individualisé (problèmes psychologiques, familiaux, de santé, etc.) ;
- des modifications de comportements et l'acquisition de nouvelles habiletés ;
- des approches misant sur l'*empowerment* volontaire des jeunes (refuge multi-services, école alternative, cirque du monde, théâtre, production de films, etc.) ;
- la mobilisation des ressources locales (concertation inter-organismes).

L'inventaire des ressources existantes à Montréal reflète bien cette typologie de stratégies d'intervention. Malgré leur diversité, ces stratégies, dites préventives ou organisées en fonction de l'urgence, sont de plus en plus centrées sur la satisfaction de besoins précis face à des problématiques multiples (d'où le morcellement des pratiques d'intervention) : la transmission du VIH-Sida, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, le rattachement familial et scolaire, les problèmes d'hébergement, de défense de droits, etc. Essentiels dans leur logique respective, ces modes d'intervention ont tendance à ne considérer l'existence sociale des jeunes de la rue que dans une perspective épidémiologique de la santé publique programmée par l'État. Le risque social de ce type d'approche est de procéder à une réduction comportementaliste de ces jeunes en les percevant comme un « sac de symptômes directement observables » (Tomkiewicz, 1999, 49). D'ailleurs, Fortier et

Roy (1996, 144) concluent leur revue de littérature par ce constat global :

Peu d'articles, enfin, font état de ce que pensent les jeunes eux-mêmes, de leurs projets, de leur potentiel. Ces éléments qui, de notre point de vue, sont essentiels à la réflexion sur la possibilité de donner à ces jeunes une aide qui soit autre chose que ponctuelle et spécialisée, une aide qui leur permette véritablement de se reprendre en main et de réaliser leurs désirs les plus profonds.

En ce sens, si certains praticiens reconnaissent les désirs d'émancipation des jeunes de la rue à travers certaines pratiques d'*empowerment* ou d'intervention par les pairs, (Mercier et al., 1996), les stratégies d'intervention ne sont considérées efficaces que « si, d'une part, la population est « éduquée » à comprendre (à prendre conscience) la vérité des problèmes qui l'assaillent et si, d'autre part, les actions menées correspondent aux préoccupations de la population » (Bass, 1993, 99). Les propos de ce médecin français soulèvent la question des enjeux de normalisation de la vie sociale des jeunes de la rue en évoquant le discours de vérité des spécialistes qui craignent souvent l'irrationalité de l'opinion de « leurs clients ». À ce propos, les commentaires critiques de deux responsables d'organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes de la rue à Montréal expriment bien l'ambiguïté des enjeux face à l'accès aux services publics :

Le décrochage du réseau institutionnel face aux jeunes de 16-17 ans doit être dénoncé. Le système de protection de la jeunesse est confronté à une surcharge de dossiers et un manque de place. En conséquence, l'accès aux services est difficile, surtout pour les jeunes qui approchent de la majorité. Pour les jeunes de 16-17 ans, trop souvent laissés à eux-mêmes, la situation devient particulièrement grave, du fait qu'ils se retrouvent dans une zone grise de la citoyenneté. Cependant, multiplier les services peut avoir l'effet inverse. Les jeunes risquent de disparaître dans la clandestinité des réseaux de la rue, de peur d'être dépistés, catalogués, étiquetés, judiciarisés, médicalisés et ainsi perdre complètement tout contrôle sur leur existence. D'ailleurs la criminalisation et la médicalisation des jeunes de la rue sont de plus en plus mises de l'avant par les institutions de sécurité publique et par les recherches épidémiologiques dans le domaine de la santé et des services sociaux (Dion et Picard, 2000, 14).

Enfin, pour sortir de ce dilemme, Bass souligne que si l'on désire conjuguer santé et démocratie, cela « suppose de reconnaître l'autre, celui qui ne détient pas le savoir officiel, comme partenaire à part entière. Là est le principal enjeu politique des pratiques de santé » (Bass, 1993, 97). Quant au sociologue Bondu (1998, 129), il critique l'état d'inertie que certains moyens d'intervention reproduisent en ne considérant les jeunes qu'en fonction de ce qu'ils devraient être :

Les dispositifs sociaux, amenant les acteurs sociaux à ne raisonner qu'en termes de « cas-problèmes », ne font que répéter inlassablement des mises en situation où la seule identité permise aux jeunes se donne en négatif. [...] Autrement dit, chaque acteur est trop facilement amené à appréhender le jeune à partir de ce qu'il devrait être, et non pas dans ce qu'il est positivement. [...] Ainsi, les actions socio-éducatives, de par tous les dispositifs qui la conditionnent, consistent par trop à aménager des situations conventionnelles où l'acteur social professionnel et l'utilisateur occasionnel se trouvent l'un et l'autre définis de façon figée, chacun à sa place. [...] Le face-à-face du (des) jeune(s) et de l'adulte obéit à un scénario réglé où chacun joue son rôle, par exemple, « vieux croûton » contre « jeune con ».

Mais comment considérer les jeunes de la rue comme des êtres politiques, étant donné l'instabilité de leur mode de vie, leur marginalité et leur méfiance devant l'autorité ? Considérer les habiletés et les compétences que les jeunes de la rue ont acquises par leurs expériences de la rue est l'une des conditions essentielles pour l'intervention visant à leur reconnaître une « capacité d'acteur » (Lucchini, 1998). C'est ce que plusieurs intervenants ont exprimé lors d'un colloque sur les droits des jeunes de la rue organisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, notamment la criminologue Bellot (2000, 26-27), qui a insisté sur l'inclusion des jeunes dans le processus de définition des formes d'intervention qui les visent :

Dans le cadre de l'intervention, il est essentiel de tenir compte de ce rapport des jeunes à la rue et des représentations qu'ils véhiculent. Vouloir les sortir radicalement de la rue ne parvient qu'à renforcer les espaces et les situations conflictuels. [...] Demander au jeune de définir, exprimer et revendiquer la forme d'intervention qu'il souhaite, lui donner l'occasion d'être un acteur de son changement et non pas simplement un objet d'intervention. Dans cette perspective, l'intervention se fera *avec les jeunes*².

Il s'agit ici de considérer que l'insertion des jeunes doit être pensée avec eux dans la mesure où leur parcours leur a permis de connaître leurs intérêts et leurs habiletés. À l'heure actuelle, il existe quelques pratiques considérant les jeunes de la rue comme des êtres politiques et non seulement comme des groupes à risque qu'il faut traiter ou des nuisances publiques qu'il faut évacuer. J'ai identifié le travail de rue ayant une finalité de médiation et le dispositif de négociation de groupe à groupe (qui a été expérimenté récemment à Montréal avec le concours d'élus municipaux) comme étant des exemples de ce type d'orientation qui tient compte d'une vision compréhensive du phénomène des jeunes de la rue, sans se limiter à une conception épidémiologique ou sécuritaire de la gestion de la marginalité sociale. D'autres types de pratiques amorcées récemment, telles que l'utilisation du théâtre ou du cirque comme forme de médiation, pourraient être abordés en ce sens³. Mais ce qui

retiendra notre attention dans cet article est le dispositif de négociation de groupe à groupe qui a la particularité d'atténuer les régressions familialistes au sein d'une pratique démocratique entre des jeunes de la rue et des adultes dans une perspective d'autonomie sociale.

Instaurer un lien politique démocratique avec les jeunes de la rue

Afin de proposer une alternative à la répression et au repli familialiste, une expérience pilote de socialisation démocratique a été réalisée à Montréal et soumise à l'évaluation pendant une année (avril 1998 - mars 1999)⁴. Il s'agit d'une forme d'action communautaire développant l'autonomie sociale d'une vingtaine de jeunes de la rue dans le contexte d'un exercice actif de la citoyenneté. L'organisation de cette forme d'action collective s'inspire des travaux de recherche appliquée de la psychanalyse qui vise à développer le « mouvement d'appropriation de l'acte » en tentant d'atténuer les inhibitions régressives liées aux projections familialistes inconscientes (Mendel, 1992). À l'aide d'une personne médiatrice, des échanges intra-collectifs mensuels et inter-collectifs se sont déroulés selon des règles d'interaction communes au sein d'un cadre de négociation entre quatre groupes qui communiquaient entre eux par des messages écrits (non face à face) et transmis par une équipe de médiation. Ces groupes étaient constitués des jeunes de la rue (deux groupes), des conseillers municipaux de la Ville de Montréal et des intervenants jeunesse. Par ses règles égalitaires, ce mode d'organisation présentait donc les caractéristiques d'une forme de socialisation à l'autorité qui ne semblait pas abusive pour les jeunes de la rue. Dans cet article, un résumé des principes sous-jacents à cette approche sera présenté pour terminer par un exemple d'intervention atténuant la régression familialiste entre des intervenants et des jeunes de la rue. Présentons d'abord les fondements théoriques de ce mode d'intervention collective.

L'appropriation de l'acte

Même si son appellation de dispositif peut induire l'idée qu'il s'agit d'un montage strictement technique, telle une « recette » organisationnelle, il n'en est rien. Très rares sont les réflexions portant spécifiquement sur les rapports qu'un individu ou un groupe entretient face à ses actes sociaux⁵. C'est ce qu'attestent les recherches et les pratiques d'intervention du psychanalyste Mendel, notamment à partir d'un inventaire critique des principaux courants de la psychologie sociale (1992, 181). À cet impensé de la recherche s'ajoute une difficulté méthodologique limitant l'observation directe du phénomène d'appropriation de l'acte social: « Le mouvement d'appropriation de l'acte

s'exprimera rarement de façon consciente. Il se trouve bien plus souvent enveloppé dans les thèmes généraux d'un droit à la liberté, à la dignité, à l'autonomie, tels qu'ils se développent habituellement dans le discours » (1992, 257). Ce désir de prise en charge collective s'appuierait sur l'existence d'une force de nature anthropologique que Mendel (1992, 15-16) appelle le « mouvement d'appropriation de l'acte » et qu'il définit de la façon suivante :

En tout individu existerait une force de nature anthropologique qui s'exprime de manière non consciente à l'intérieur de la dimension psychique, et qui incite le sujet à « s'approprier » l'acte volontaire et conscient qu'il accomplit, l'activité, l'action qu'il développe. Ce mouvement vise deux objectifs : l'appropriation du contrôle du processus de l'acte, l'appropriation des effets de l'acte. En somme, si tout acte se définit par le pouvoir qu'il a de modifier l'environnement extérieur auquel il s'applique, cette définition ne préjuge en rien du *statut du sujet* par rapport à l'acte qu'il accomplit. La non-possibilité d'appropriation de son acte par le sujet n'empêche pas que cet acte développera quand même du pouvoir, mais le sujet, dans ce cas, ne sera en mesure de contrôler ni le processus d'exécution de l'acte ni les effets de l'acte. Par là, il ne pourra ni prendre intérêt ni trouver du plaisir à agir.

Comme l'appellation le laisse entendre, la sociopsychanalyse vise la compréhension de l'influence réciproque entre les deux termes du rapport individu-société par l'étude de ce que Mendel appelle « la psychosocialité », l'expression de cette dernière n'étant possible que par le mouvement d'appropriation de l'acte. Il affirme qu'un « [...] tel mouvement anthropologique d'appropriation étant, à notre sens, le fondement du rapport au monde extérieur et, par là, un constituant fondamental du sentiment d'identité » (1992, 155). La pensée de Mendel (1997, 127 ; 1998, 455-468) puise dans les travaux du psychanalyste et pédiatre Winnicott (1975) une partie importante de ses fondements en ce qui a trait à « l'objet transitionnel » constitutif de l'identité humaine, qui confère à l'acte de création un moment-clé inaugurant le mouvement d'appropriation de l'acte (Mendel, 1998, 468). Rappelons ici que l'intérêt de l'hypothèse de Winnicott est qu'elle nous montre comment s'opère la première régulation narcissique de l'être humain (formation identitaire dès les premiers mois du nourrisson), la deuxième survenant à l'adolescence. Dès sa naissance, le nourrisson entretient un rapport de fusion avec le monde extérieur, une indifférenciation du moi et du non-moi. Ce contrôle magique de la réalité lui donne un sentiment de toute-puissance. Ce qui l'empêche de distinguer, parmi les phénomènes qu'il contemple, ceux qui relèvent de lui et ceux qui sont le produit du monde extérieur.

Pour le bébé, la différenciation du moi et du non-moi se réalisera graduellement avec la mère qui l'incitera à renoncer à son sentiment de toute-puissance via la dynamique présence/absence, opérant ainsi des ruptures temporaires dans les réponses de la mère aux besoins de l'enfant. Cette désillusion progressive ne pourra être assumée par le bébé que grâce à une médiation compensatrice qu'est l'« objet transitionnel » (la doudou, un bout de couverture). Winnicott (1975, 19, 26) insiste sur la dimension abstraite de l'objet transitionnel :

L'objet transitionnel *n'est pas un objet* interne (concept mental), c'est une possession. Cependant, pour le nourrisson, ce n'est pas non plus un objet externe. Ce n'est pas l'objet bien entendu qui est transitionnel. [...] L'objet représente la transition du petit enfant qui passe de l'état d'union avec la mère à l'état où il est en relation avec elle, en tant que quelque chose d'extérieur et de séparé.

On peut ainsi comprendre pourquoi Mendel situe l'objet transitionnel à l'origine de l'appropriation de l'acte (1998, 481, 484) :

Aujourd'hui, Winnicott m'apparaît comme ouvrant à la connaissance des racines de l'acte pouvoir. [...] Le jeu avec l'objet transitionnel se situe à la préhistoire de l'acte pouvoir. Par la création, je me rends maître de la présence-absence de la mère. Nous verrons que le jeu est inséparable de toute création ainsi que la confiance en soi (l'autocroyance élémentaire).

Cette brève parenthèse sur la genèse du désir d'appropriation de l'acte nous montre que ce dernier est non seulement intimement lié à la structuration du lien social (le processus de différenciation entre soi et l'autre) mais aussi affecte le sentiment de sécurité existentielle (sentiment d'emprise ou de dés-appropriation) :

L'acte ouvre sur une autre dimension de l'existence humaine, encore peu connue ou plutôt qui n'est pas intellectuellement reconnue dans son importance, une dimension où le sujet rencontre une réalité qui n'est pas soi. Et dans cet engagement de soi avec un non-soi que l'acte représente, l'incertain, le risque, l'imprévisible, l'aventure ont constamment leur part, sont toujours présents au rendez-vous (Mendel, 1998, 78).

Aussi la constante préoccupation du fondateur de la psychanalyse fut-elle de développer une pratique d'intervention permettant de saisir l'interaction entre ce qu'il appelle les trois composantes de la psychologie du sujet : l'inconscient, les opérations cognitives et la psychosocialité (Mendel, 1998, 260-265). Cette pratique d'intervention s'inscrit dans la perspective d'observer le mouvement individuel et collectif d'appropriation de l'acte à l'œuvre dans un collectif. La nécessité d'intervenir vient du fait que le « cadre organisationnel actuel ne permet tout simplement pas l'expression de la psychosocialité des individus et

encore moins de son développement » (Mendel cité par Galifret, 1993, 125). Autrement dit, le défi pratique réside dans la structuration d'un espace transitionnel collectif qui rassemble nécessairement les conditions d'existence de ce contexte d'interactions nécessaire à la socialisation humaine. Dans un article antérieur, j'ai identifié l'existence de ces conditions⁶ au sein du dispositif de négociation de groupe que Mendel a conçu et qu'il applique depuis près de 25 ans avec son équipe en Europe ainsi qu'en Amérique latine (Parazelli, 1997b).

C'est pourquoi l'approche sociopsychanalytique postule que si les conditions essentielles sont réunies, les personnes possèdent plus de capacités qu'elles ne le croient pour penser et agir par elles-mêmes. Selon Mendel, pour que soit socialement et politiquement possible un mouvement collectif d'appropriation de l'acte, il est nécessaire de développer une manière démocratique de vivre en société. Dès lors, pour l'intervenant-médiateur, il s'agit de trouver une façon d'atténuer la reproduction de schémas mentaux de type familialiste (hérités depuis l'enfance) au sein d'organisations dont les rapports ne sont objectivement pas familiaux mais sociaux afin de ne pas confondre le privé et le public ou l'autorité et la compétence. Ici, Mendel pose un questionnement fondamental pour le potentiel d'émancipation des pratiques démocratiques. Il nous invite à prendre en compte la dimension structurante du psychisme inconscient du sujet dans l'établissement de ses rapports sociaux. Parmi ces influences, il insiste particulièrement sur les conséquences du phénomène de la culpabilité inconsciente provenant de l'institution familiale sur les actes sociaux (1992, 19) :

Le mouvement d'appropriation de l'acte s'accomplit dans la réalité extérieure. Or, pour l'inconscient, la réalité extérieure — dont la société —, c'est encore et toujours la famille de l'enfance du sujet. Les grands de ce monde, les supérieurs hiérarchiques, l'ordre social, c'est, pour l'inconscient du sujet, la famille de son enfance (ainsi peuvent se comprendre certains phénomènes collectifs, tels que le nationalisme, la xénophobie, le racisme, le « culte de la personnalité », certains grands mouvements passionnels collectifs). Comment oser revendiquer l'appropriation de son acte alors que le monde « légitimement » appartient aux parents, aux grands ? Il ne serait pas suffisant de dire que, pour l'inconscient de chacun, la société est une famille : elle est *sa* famille, avec les diverses particularités individuelles qui ont marqué subjectivement et objectivement une enfance particulière.

Pour atténuer le glissement familialiste du social⁷ Mendel a conçu et expérimenté un dispositif socio-organisationnel (appelé aussi dispositif institutionnel) permettant une forme de socialisation qu'il qualifie de « non identificatoire » c'est-à-dire « [...] les formes de socialisation dont

le vecteur n'est pas l'identification aux adultes, mais un rapport direct et généralement collectif à la réalité sociale» (1992, 98). Voyons maintenant la structure et les principes d'organisation du dispositif.

L'organisation du dispositif

Dans une première étape, le dispositif consiste à regrouper les individus impliqués dans l'organisation selon la nature de leurs actes de travail en formant ce que Mendel appelle des «groupes institutionnels homogènes». En effet, le mouvement d'appropriation de l'acte n'émerge pas du vide, il s'enracine dans une pratique partagée avec d'autres individus ayant à produire les mêmes actes. Par exemple, pour le projet pilote qui a été expérimenté, il s'agissait de créer quatre groupes distincts, composés respectivement d'intervenants jeunesse, d'élus municipaux et de jeunes de la rue (deux groupes)⁸. De tels regroupements permettent de renforcer la capacité des individus à s'approprier leurs actes de travail ainsi que leurs effets. Ils supposent en effet l'existence d'un intérêt mutuel, pour des gens qui font le même travail, à partager leurs points de vue sur les difficultés de leurs tâches et les voies d'amélioration souhaitées au moyen d'un dialogue intracollectif (il n'y a donc pas de rencontres face à face entre les groupes). Pour former ces regroupements, il est nécessaire de bien distinguer les catégories d'actes de travail ou de cerner des traits de similarité dans la production du travail au sein d'une organisation et de ne pas masquer ces différences, au nom du partenariat par exemple. Le groupe homogène représente l'unité structurelle du dispositif (Rueff-Escoubès, 1997, 188). Il est homogène selon la communauté d'activité de ses membres (jeunes de la rue de Montréal), le statut institutionnel (élus municipaux de la Ville de Montréal) et le type de rapports entretenus avec d'autres organismes (intervenants jeunesse de différents organismes mais qui agissent tous directement auprès des jeunes de la rue du centre-ville).

La deuxième étape consiste à inviter les groupes homogènes à une communication intercollective par la médiation d'une tierce personne qui agit comme un relais de transmission des demandes et des réponses entre les différents groupes. Pour Mendel, il est capital que chaque groupe soit informé (par écrit) des échanges produits entre tous les autres groupes et que les interférences inutiles, telles que les conflits de personnalité, soient minimisées. La négociation des changements ou des développements au sein de l'organisation se fait alors de groupe à groupe et non de façon individuelle. L'émergence du mouvement de l'appropriation de l'acte exige donc une structure qui redonne aux individus l'occasion d'accéder à la maîtrise de quelque chose par un

discours collectif devenant le vecteur d'appartenance d'une implication collective. Toutefois, c'est aussi parce que la structure du dispositif modifie les formes d'organisation habituelles des acteurs impliqués que des réactions de recul peuvent survenir à la suite d'une avancée. Mendel (1997, 112) précise que le fait d'avoir un réel pouvoir sur ses actes peut créer des mouvements psychologiques de culpabilité inconsciente vécus comme des transgressions de l'autorité parentale, amenant par exemple les acteurs à nier leur propre réalisation. Le rôle du médiateur⁹ est alors important pour accompagner le groupe dans l'identification de ces manifestations, rappeler aux participants ce qu'ils ont déjà accompli et souligner le fait que tout changement important de comportement est souvent accompagné de ce mouvement de recul.

En fait, ce qui est principalement à l'œuvre dans ce type d'exercice collectif, c'est une action sur la division technique du travail social : « c'est à la déliaison de l'acte global de travail, provoquée par la division technique et organisationnelle, que s'oppose la reliaison par le dispositif » (1992, 71). En effet, comment s'approprier ses actes en l'absence d'une vision complète de l'action produite ? Le pouvoir de l'acte social, qu'il soit communautaire, institutionnel ou industriel, ne peut alors être perçu ni même envisagé comme un droit, compte tenu de la fragmentation généralisée des activités sociales et de production qui favorise la dispersion de la vie humaine en autant d'identités partielles qu'il existe de fonctions et d'expertises professionnelles spécialisées. Mendel ajoute que, dans le contexte de crise de l'autorité que nous connaissons actuellement, les médiations sociosymboliques traditionnelles telles que la religion, le Père, la Loi, etc., servent de moins en moins de guides socioculturels de la vie en société. Plutôt que de tenter un retour en arrière nostalgique (alors qu'il s'agissait d'obéir aux pouvoirs autoritaires pour savoir bien agir en société), le sociopsychanalyste nous propose un nouveau point de repère sociétal, soit une forme socio-organisationnelle favorisant le mouvement d'appropriation de l'acte. Bien appliqué, ce dispositif permet aux individus en cause de poser un jalon de plus à la constitution d'un sujet historique à partir duquel le sentiment d'identité se formera, non plus seulement en fonction d'archaïsmes familiaux ou d'un décret institutionnel ou religieux, mais d'un acte social (de travail) communément approprié. C'est en fait le défi de toute organisation collective qui veut donner à l'expression « pratiques démocratiques autonomes » le sens pratique de son éthique.

Cinq règles méthodologiques

À partir de l'expérience d'intervention du groupe Desgenettes fondé par Mendel il y a 25 ans, Rueff-Escoubès (1997, 191) a identifié

cinq règles méthodologiques régissant le dispositif visant à instituer des conditions égalitaires (même droit de réunion, d'expression et d'obligation de réponse).

1. C'est à propos de *l'acte de travail* que les personnes se réunissent (les jeunes de la rue, les actes de leur vie de rue).
2. L'unité de base du dispositif n'est pas l'individu isolé mais le *groupe homogène* institutionnel ou groupe de pairs. L'homogénéité du groupe permet à ses membres de mieux repérer leur situation vu les intérêts qu'ils ont en commun, les conditions d'exercice de vie de rue ou d'actes de travail qu'ils partagent et la marge de pouvoir dont ils disposent à ce sujet.
3. *Le groupe homogène n'est pas un huis clos*. Il s'inscrit dans un rapport avec les autres niveaux de l'institution (ici la rue est une composante institutionnelle de la municipalité). Ces rapports se font exclusivement *de groupe à groupe*, de sorte que l'individu se sent protégé et que son sentiment d'appartenance et d'identité collectives est conforté.
4. Enfin, il y a *obligation de réponses* des autres niveaux institutionnels (principe de réciprocité des relations) et ces réponses doivent être justifiées, y compris lorsqu'elles sont négatives. Il y a là (outre l'exercice du pouvoir de l'acte) l'apprentissage d'une approche collective de la négociation démocratique. Aussi, chacun des groupes en présence est tenu informé de toutes les communications (droit d'expression et devoir de réponse) qui circulent dans le dispositif. Il va de soi que le respect de cette règle implique de répondre directement aux questions formulées.
5. *La communication entre ces différents groupes est indirecte*, elle se fait par la *médiation d'un tiers* et d'un écrit. La communication indirecte affaiblit les investissements affectifs favorisant le psychofamilialisme inconscient et permet au groupe de se concentrer sur les réalités qui affectent l'appropriation des actes de ses pairs. Cela favorise de part et d'autre une élaboration de ce qu'on souhaite dire, plutôt que des impulsions, et protège également les personnes. Le rôle du tiers est assumé par l'équipe de médiation. Cette équipe (ou l'intervenant) ne doit pas être rattachée formellement aux instances décisionnelles des groupes participants. Aussi, l'équipe de médiation avise clairement chacun des groupes qu'elle transmettra du contenu de la discussion du groupe seulement ce que le groupe aura convenu

de transmettre à un autre groupe sous la forme d'une communication écrite. Cette confidentialité assurée favorise un sentiment d'appartenance au groupe. L'équipe de médiation doit demeurer « neutre » (en terme institutionnel : non rattachée à un organisme d'intervention œuvrant dans cet espace institutionnel) afin de jouer un deuxième rôle concernant les objectifs de la démarche : lorsque cela s'avère nécessaire, ramener les membres de chaque groupe aux objectifs de départ en se centrant sur les actes de travail, et demeurer disponible pour toute question de clarification de la démarche. Le médiateur peut aussi dénouer les conflits en élucidant leur origine et les enjeux, animer des rencontres et servir de mémoire en conservant l'ensemble des productions intra et intercollectives. De plus, la personne médiatrice ne doit pas s'engager dans une relation fusionnelle avec le groupe et doit accepter que ce qui importe est la médiation et non le médiateur (Rueff-Escoubès, 1997, 143). Le rôle du médiateur réside aussi dans le fait d'identifier les manifestations de régression familialiste et de les révéler au groupe de manière à susciter d'autres façons de percevoir la réalité.

Un exemple d'intervention en cours d'action dans le cadre du projet pilote

Afin d'illustrer ce type d'intervention, voici un extrait modifié du rapport d'évaluation de l'expérience pilote (1997-1999) menée à Montréal (Parazelli, 2000c).

Au terme d'une discussion au sein du deuxième groupe de jeunes de la rue, ceux-ci ont formulé une première communication demandant au groupe des intervenants d'offrir un service complet de nourriture sept jours sur sept au centre-ville. Lorsque l'équipe de médiation a présenté cette question aux intervenants, cette communication suscita chez certains de vives réactions d'étonnement, voire de mécontentement, devant cette demande des jeunes alors perçus comme d'éternels insatisfaits face au travail des intervenants. D'autres envisagèrent la demande comme une invitation à réviser l'accessibilité des services. L'équipe de médiation interrogea alors le groupe sur le sens de ses réactions. Ces réactions ne s'appuieraient-elles pas sur une projection familialiste selon laquelle la demande des jeunes serait perçue comme une non-reconnaissance du travail déjà fait de la part d'enfants ingrats qui en demandaient encore et toujours plus, de manière inconditionnelle, à des parents fictifs jugeant en avoir déjà fait assez. L'autre réaction possible de type familialiste est de réagir comme un parent dont le devoir est de répondre incondition-

nellement aux enfants qui le demandent. Tous les membres du groupe étaient d'accord sur l'identification de cette manifestation de régression familialiste. La question se posa alors : comment envisager autrement la demande des jeunes ? L'équipe de médiation proposa une interprétation sociale de la demande du deuxième groupe de jeunes en considérant la façon dont les organismes communautaires sont subventionnés pour offrir des services (qui favorisent un rapport de consommation presque commercial), une orientation pouvant faire dériver la relation de prise en charge vers une demande de service. Dans cette perspective, les jeunes auraient pu y loger leur demande. À partir de ce point de vue, une discussion s'ensuivit entre les membres du groupe sur la façon dont les organismes conçoivent leurs services et leurs interventions qui ont des impacts sur l'autonomie sociale des jeunes de la rue. Les membres du groupe rédigèrent enfin une communication répondant sommairement à la question du deuxième groupe de jeunes tout en leur annonçant la transmission prochaine d'un complément de réponse afin de discuter plus à fond de la question.

Étant donné que tous les groupes ont accès aux communications qui circulent, cet échange de communications a suscité des réactions diverses chez les jeunes du premier groupe en déclenchant un débat sur l'état, l'orientation, l'organisation et la finalité des ressources d'intervention face aux enjeux d'autonomie des jeunes de la rue. Les réactions allaient de la déception à l'incitation à réfléchir. L'équipe de médiation intervint pour leur demander s'ils ne pensaient pas que le groupe ait réagi à la réponse des intervenants sous le mode familialiste. En effet, plutôt que de prendre en charge leurs propres ressources tel qu'ils avaient pourtant commencé de l'envisager, ils se sont engagés inconsciemment dans le registre de la pourvoyance de services, comme on pourrait s'adresser à des parents. À cette intervention, certains jeunes ont réagi en niant le glissement, et en refusant l'idée de s'impliquer bénévolement, invoquant le fait que les intervenants étaient rémunérés pour offrir de tels services. D'autres jeunes ont exprimé l'idée qu'il était important de montrer que les jeunes de la rue pouvaient aussi s'organiser eux-mêmes sans tout attendre des services.

Cet exemple illustre comment l'intervention de l'équipe de médiation peut contribuer à ne pas limiter la relation d'échange au réflexe d'identification familialiste en faisant surgir une perspective sociale au contenu de la communication. Ainsi, à une réunion subséquente, les trois intervenants ont choisi d'approfondir leur communication précédente. Cela a permis de discuter à nouveau sur la façon de tenir compte des manifestations de régression familialiste dans l'élaboration d'un

point de vue sur la question soulevée par le deuxième groupe de jeunes. Les échanges s'intensifient au sujet des questions entourant l'intervention auprès des jeunes de la rue et les effets pervers de dépendance qui pouvaient en découler. Deux communications résultèrent de cette discussion, la première consistant à répondre au deuxième groupe de jeunes et la seconde consistant à questionner les deux groupes de jeunes sur leur propre vision de la fonction sociale de l'intervenant. Ces communications ont eu pour effet de susciter des réflexions autour des facteurs de dépendance chez les jeunes de la rue envers les intervenants.

Atténuer les manifestations de régression familialiste ne signifie aucunement les faire disparaître car celles-ci sont au fondement même de la socialité. De la même façon qu'il est impossible pour les médiateurs de ne pas être investis de projections familialistes de la part des participants qui verraient en eux une autre figure « démocratisée » de l'autorité parentale. Ce qui importe le plus dans ce type d'intervention est de pouvoir faire émerger à la conscience ces réflexes à l'œuvre dans les relations sociales y compris ceux développés par les médiateurs dont le travail d'équipe devrait procurer le recul nécessaire. Précisons que le problème ne réside pas dans le fait d'investir des projections familialistes dans les rapports sociaux mais plutôt de créer à son insu une structure sociale de dépendance qui freine le développement de l'autonomie sociale.

Cette approche se distingue des techniques habituelles de résolution de problèmes et des médiations de type syndical. L'équipe de médiation ne s'approprie pas la parole ou le point de vue d'un groupe face à un autre groupe dans la perspective de réguler un rapport de force, ce sont les échanges de communications écrites qui établissent ce type de rapports. Rappelons que la finalité du dispositif est le développement de l'autonomie sociale par la socialisation à une pratique démocratique et non l'atteinte d'objectifs de résultats définis à l'avance ; c'est plutôt la créativité des groupes participants qui doit orienter le cours des communications et des négociations éventuelles. Pour paraphraser Winnicott, il s'agit pour les participants de créer du lien social là où ceux-ci le trouve.

Conclusion

L'individualisation de la vie en société crée des bouleversements qui affectent la construction identitaire des jeunes ainsi que les modes de relation à la marge sociale. Le phénomène des jeunes de la rue illustre bien comment des jeunes perçoivent la marge sociale comme un espace où réaliser leur vie à partir de valeurs identitaires marquées par l'incohérence, le rejet et l'abandon. Afin de donner une cohérence et une

certaine stabilité à ce projet, la projection familialiste dans les rapports sociaux entre jeunes de la rue constitue un mode de protection et de survie commode. Si la formation de familles de rue leur procure une certaine stabilité des repères sociaux ainsi que des ressources de protection, cet imaginaire risque aussi de les piéger dans des rapports fusionnels de dépendance, augmentant ainsi leurs difficultés à réaliser un passage vers la vie adulte ou vers un autre mode de vie. Les transformations actuelles de la société (dont le brouillage des repères normatifs) exigent des institutions actuelles qu'elles innovent dans la façon de trouver des voies politiques de participation sociale des jeunes à la construction de notre société. L'apport spécifique de la sociopsychanalyse et du dispositif de négociation de groupe à groupe est justement d'avoir démontré que ce réflexe familialiste pouvait être atténué de façon démocratique. Ce dispositif de négociation de groupe à groupe a permis à l'institution municipale et aux intervenants jeunesse d'inviter les jeunes de la rue à négocier leur cheminement dans une perspective d'ouverture et non seulement à l'occasion d'événements ponctuels où ces jeunes sont perçus comme des problèmes sociaux. Même si le mouvement d'appropriation de l'acte s'accomplit dans la durée, il importe de se hâter lentement car la réalité des jeunes de la rue est complexe et ne se réduit pas à une phase d'adolescence mal gérée, ni aux seuls problèmes de pauvreté, de santé publique ou de sécurité urbaine. La poursuite du dispositif durant les trois prochaines années pourra davantage nous renseigner au sujet de l'impact réel du dispositif.

Encore une fois, il importe de souligner que le dispositif n'a pas été conçu ni adapté dans la perspective actuellement en vogue des techniques de résolution de problème. L'expérience pilote confirme que l'application du dispositif agit surtout au niveau de la socialisation des participants et de l'intégration d'une pratique démocratique de négociation de groupe à groupe. Il ne faut donc pas l'assimiler à une technique de résolution de problèmes puisque la fonction de ce cadre d'organisation n'est pas centrée sur des objectifs de résultats mais sur la formation d'un processus de communication favorisant des conditions égalitaires entre les protagonistes. Quoique très structuré, ce mode de médiation sociale laisse aux participants une marge de liberté pour prendre en charge les communications, définir des sujets en fonction des intérêts de chacun des groupes et répondre aux questions des autres groupes dans un contexte de recul où la prise de distance est favorisée. Enfin, les éléments de structure du dispositif n'ont pas été vécus par les participants comme des contraintes négatives mais comme un cadre stimulant l'appropriation et la prise de risque dans l'expression, la délibération et la décision. D'ailleurs, c'est lorsque les règles du jeu n'étaient plus respectées que

l'insatisfaction apparut. Le respect des règles signifiait ici un gage de la réciprocité des relations et non un signe de conformisme ou de soumission. Bref, des jeunes de la rue ont pu expérimenter le traitement social de leurs problèmes de façon démocratique ; la société n'étant pas une jungle. Ce changement social de point de vue offre à chaque jeune la possibilité d'accéder à d'autres façons d'envisager sa propre place ainsi que celle des autres jeunes de la rue et groupes d'acteurs.

Notes

1. Cette médiation par un tiers mythique agirait comme un dispositif anthropologique essentiel à l'établissement de points de repère socioculturels non équivoques s'actualisant par des normes sociales. Legendre (1985, 132,136) définit le mythe de la façon suivante : « Un mythe est un arrangement de discours, grâce auquel les enjeux de reproduction, qui sont des enjeux de différenciation par la généalogie, c'est-à-dire des enjeux de pouvoir, viennent au langage. [...] L'institution suppose le mythe, et il n'est pas de mythe qui ne se rapporte en définitive à l'enjeu parental. »
2. C'est l'auteure de l'extrait qui souligne.
3. Des travaux de recherche évaluative sont actuellement en cours en ce qui concerne certaines expériences d'intervention par la médiation du théâtre (Roy, Dagenais et Bolduc, 1998) et du cirque.
4. Pour en savoir plus sur les résultats de l'évaluation, voir Parazelli (2000c).
5. Notons ici que bien qu'il existe une littérature abondante traitant du concept d'*empowerment*, celle-ci n'aborde pas les questions d'appropriation se rapportant à l'acte en tant que tel. Les auteurs dirigent leur attention sur les conditions d'acquisition d'un contrôle par les individus et les groupes sur les ressources que ce soit dans le contexte du travail social (Ninacs, 1995), de l'organisation communautaire ou de la psychologie communautaire (Le Bossé, 1996). Les travaux sur le concept d'*empowerment* ont l'avantage de reprendre les débats autour de la question des inégalités sociales, de revaloriser la participation de l'individu et de remettre en question la place de l'expert dans l'intervention mais ne nous offrent pas pour autant d'indications sur les conditions pratiques favorisant ou limitant l'appropriation de l'acte. Cependant, l'*empowerment* assure une complémentarité à la présente réflexion car « [...] on ne peut pas fonctionner de façon autonome sans les ressources nécessaires » (Ninacs, 1995, 75).
6. Résumons brièvement ces trois conditions : 1. réciprocité des relations 2. confiance et fiabilité 3. potentiel d'indétermination des règles du jeu. Pour en savoir plus à ce sujet, voir Parazelli (2000b).

7. Ici, il est important de mentionner que ce dispositif ne vise pas à faire disparaître la régression familialiste, ce qui serait de l'ordre du fantasme, car selon Mendel (1998, 526), le schéma psychofamilial inconscient fonde la structure élémentaire de la socialité dans toute société et à n'importe quelle époque. Mais comme la société n'est pas une famille, il s'agit d'en atténuer le glissement au cœur des rapports sociaux avec des personnes n'ayant aucun lien de parenté.
8. Les 24 jeunes de la rue et les quatre intervenants-tes qui ont participé à l'expérience provenaient de trois organismes jeunesse (le Bunker, Spectre de rue et le Projet d'intervention auprès des mineurs-res prostitués-es). Les trois élus municipaux se sont impliqués en fonction de leur intérêt pour la question des jeunes de la rue et l'équipe de médiation était composé de l'auteur et d'une formatrice en milieu communautaire.
9. Dans les faits, à chaque rencontre, c'est une équipe de médiation composée de deux personnes qui assument cette fonction afin que le travail de médiation soit soumis à un regard critique.

RÉFÉRENCES

- BASS, M., 1993, Conjuguer santé et démocratie, *Informations sociales*, 26, 97-106.
- BELLOT, C., 2000. Les enjeux de l'intervention à l'endroit des jeunes de la rue in Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, éd., *Actes du forum droits et libertés, Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue ?* (tenu le 16 novembre 1999 à Montréal), Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 17-28.
- BLANC, C. S., 1994, *Urban Children in Distress. Global Predicaments and Innovative Strategies*. UNICEF, New York.
- BONDU, D., 1998, *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, ESF éditeur, Paris.
- CAPUTO, T., KELLY, K., 1998, Améliorer la santé des jeunes de la rue in *Forum national sur la santé, Les déterminants de la santé. Les enfants et les adolescents*, vol. 1, Éditions MultiMondes, Sainte-Foy, 419-463.
- CAPUTO, T., WEILER, R., KELLY, K., 1994a, *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue — Phase II. L'étude de cas d'Ottawa*, Solliciteur général du Canada, Santé Canada et le ministère de la Justice, Ottawa.
- CAPUTO, T., WEILER, R., K. KELLY, K., 1994b, *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue — Phase II. L'étude de cas de Saskatoon*, Solliciteur général du Canada, Santé Canada et le Ministère de la Justice, Ottawa.

- DION, A., PICARD, I., 2000, Les jeunes de la rue, qui sont-ils ? Qui sont-elles ? Leurs situations in Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, éd., *Actes du forum droits et libertés, Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue ?* (tenu le 16 novembre 1999 à Montréal), Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 7-16.
- DUBE, L., 1997, Aids-risk patterns and knowledge of the disease among street children in Harare, Zimbabwe, *Journal of Social Development in Africa*, 12, 2, 61-73.
- EHRENBERG, A., 1995, *L'individu incertain*, Calmann-Lévy, Paris.
- FORTIER, J., ROY, S., 1996, Les jeunes de la rue et l'intervention, *Cahiers de recherche sociologique*, 27, 127-152.
- FOURNIER, L., MERCIER, C., 1996, *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Éditions du Méridien, Montréal.
- GALIFRET, Y., 1993, Gérard Mendel, de la psychanalyse à la sociopsychanalyse, *Raison présente*, 108, 11-132.
- KAMMERER, P., 1993, Le don et l'initiation comme alternatives symbolisantes, *Connexions*, 62, 135-152.
- LE BOSSÉ, Y., 1996, Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux, *Nouvelles pratiques sociales*, 9, 1, 127-145.
- LE BRETON, D., 1995, *La sociologie du risque*, PUF, Paris.
- LEGENDRE, P., 1985, *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Fayard, Paris.
- LUCCHINI, R., 1998, L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs, *Déviance et Société*, vol. 22, n° 4, p. 347-366.
- LUCCHINI, R., 1996, *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*, PUF, Paris.
- MATHEWS, F., 1994, Reflet d'une société : définir le « problème » de la prostitution juvénile in PIAMP, Une génération sans nom (ni oui). *Actes du colloque international sur les jeunes de la rue et leur avenir dans la société* (24-25-26 avril 1992 à Montréal), Montréal, PIAMP, 106-114.
- MENDEL, G., 1998, *L'acte est une aventure. Du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*, Éditions La Découverte, Paris.
- MENDEL, G., 1997, L'institution au double péril de l'organisation et de l'inconscient ; perspectives sociopsychanalytiques (1971-1997), *Revue internationale de psychosociologie*, vol. III, 6-7, 117-128.

- MENDEL, G., 1994, Mutations symboliques, nouvelles réalités sociales, crise des institutions, pistes de travail, in PIAMP, Une génération sans nom (ni oui). *Actes du colloque international sur les jeunes de la rue et leur avenir dans la société* (24-25-26 avril 1992 à Montréal), PIAMP, Montréal, 27-32.
- MENDEL, G., 1992, *La société n'est pas une famille*, Éditions La Découverte, Paris.
- MERCIER, C., FORTIER, J., CORDOVA, J., 1996, *L'intervention par les pairs auprès des jeunes de la rue du centre-ville de Montréal*, Rapport d'évaluation. Rapport de recherche remis à la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Clinique des jeunes St Denis, CLSC des Faubourgs, Montréal.
- NINACS, W. A., 1995, Empowerment et service social : approches et enjeux, *Service social*, 44, 1, 69-93.
- OCHOLA, L., 1996, The Undugu Society Approach in dealing with children at risk to abuse and neglect, in Verhellen, E., ed., *Monitoring Children's Rights*, Martinus Nijhoff Publishers, The Hague, 853-866.
- ORRÙ, M., 1998, *L'anomie. Histoire et sens d'un concept*, L'Harmattan, Paris.
- PARAZELLI, M., 2000a, L'appropriation de l'espace et les jeunes de la rue : un enjeu identitaire in Laberge, D., dir., *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, p. 193-220. Les Éditions Multi-Mondes, Sainte-Foy.
- PARAZELLI, M., 2000b, L'encombrement socio-symbolique des jeunes de la rue au centre-ville de Montréal. Le cas d'un quartier en revitalisation : le Faubourg Saint-Laurent in Augustin, J.-P., C. Sorbets, C., dir., *Lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence (France), 169-199.
- PARAZELLI, M., 2000c, *Expérimentation du dispositif de négociation de groupe à groupe impliquant des jeunes de la rue, des intervenants communautaires jeunesse et des élus municipaux (1997-1999) — Rapport d'évaluation*, INRS-Culture et société, Montréal.
- PARAZELLI, M., 1998, La fiction généalogique des jeunes de la rue : le mythe de l'autonomie naturelle, *Possibles : Générations des liens à réinventer*, 22, 1, 25-42.
- PARAZELLI, M., 1997a, *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, Montréal, 562 pages.

- PARAZELLI, M., 1997b, L'action communautaire et l'autonomie sociale : les apports de la sociopsychanalyse, in Nélisse, C., Zuniga, R., dir., *L'intervention : les savoirs en action, colloque tenu lors du 64^e congrès de l'ACFAS* (à l'Université McGill en mai 1996), GGC Éditions, Sherbrooke, 101-138.
- PLYMPTON, T. J., 1997, *Homeless Youth Creating Their Own Street « Families »*, Garland Publishing, Inc, New York and London.
- RASSIAL, J.-J., 1990, *L'adolescent et le psychanalyste*, Éditions Rivages, Paris.
- ROY, S., DAGENAIS, B., BOLDDUC, C., 1998, *Rapport d'évaluation du projet théâtre mené par l'Anonyme en collaboration avec Cité Ouverte 2000*, UQAM (Département de sociologie), Montréal.
- RUEFF-ESCOUBÈS, C., 1997, *La démocratie dans l'école. Une pratique d'expression des élèves*, Syros, Paris.
- SANTÉ QUÉBEC, 1998, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997*, Gouvernement du Québec, Québec.
- TARACENA, E., TAVERA, MA. L., 1998, La fonction du groupe chez les enfants de la rue à Mexico, in Tessier, S., éd., *À la recherche des enfants des rues*, Éditions Karthala, Paris.
- TARACENA, E., 1995, Enfants de la rue et enfants dans la rue à Mexico, *Lien social et Politiques-RIAC*, 34, automne, 101-107.
- THÉRY, I., 1998, À la croisée des liens, *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, 264, novembre, 34-35.
- TOMKIEWICZ, S., 1999, La mystification scientifique, *Le Journal des psychologues*, 168, 48-49.
- TOURAINÉ, A., 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Librairie Arthème Fayard, Paris.
- WINNICOTT, D. W., [1971] 1975, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Gallimard, Paris.
- ZOLL, R., 1992, *Nouvel individualisme et solidarité quotidienne*, Kimé, Paris.

ABSTRACT

The imaginary in familialist terms, and social intervention among street youth: an alternative for collective intervention in Montreal

The creation of imaginary families among street youth gives the peer group an identity prop that enables a young person living on the

street to escape from his or her real family, thus reinforcing the imaginary dimension surrounding the myth of natural autonomy. While the group may gain a real sense of protection that is necessary in adolescence, the familialist projection that these young people unconsciously call into play constitutes what the founder of socio-psychoanalysis, Gérard Mendel, calls “psycho-familialist regression”. Society is not a family, and familialist projections may block social relations with any adults who are identified with parental authority that may be potentially threatening for the “family of street youth”. For that reason, in 1998, a form of collective mediation was tested in Montreal as part of a pilot project to develop young street people’s social autonomy through ongoing dialogue between them, elected municipal officials and youth workers. Relying on applied research from socio-psychoanalysis, this pilot project made it possible to alleviate familialist projections and offer street youth other alternatives in terms of self-image.

RESUMEN

El imaginario familiarista y la intervención social con jóvenes de la calle: una pista de intervención colectiva en Montreal

En los jóvenes de la calle, la formación de familias ficticias que procura al grupo un apoyo de identificación que le permite al joven escapar de la familia real, refuerza así un imaginario en torno al mito de la autonomía natural. Aunque el grupo pueda ofrecer un sentimiento real de protección en la adolescencia, la proyección familiarista operada inconscientemente por esos jóvenes constituye lo que el fundador del psicoanálisis social, Gérard Mendel, denomina una “regresión psico-familiarista”. La sociedad no es una familia y las proyecciones familiaristas pueden cerrar la puerta a las relaciones sociales con adultos asimilados a la autoridad parental, potencialmente amenazadora para “la familia de jóvenes de la calle”. En 1998, en Montreal, fue experimentada una forma de mediación colectiva con el fin de desarrollar la autonomía social de los jóvenes de la calle mediante un continuo diálogo entre estos, representantes municipales y trabajadores sociales. Apoyándose en las investigaciones aplicadas del psicoanálisis social, este proyecto piloto permitió atenuar las proyecciones familiaristas, para así ofrecer otras posturas identitarias a los jóvenes de la calle.